

# Message du Conseil d'administration de votre SICAV

## JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV

---

Vous recevez le présent avis en votre qualité d'actionnaire des compartiments suivants de JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV (le « Fonds »), un fonds à compartiments multiples appliquant le principe de la séparation des engagements entre les compartiments. Il est important et requiert votre attention immédiate.

Le présent avis n'a pas été revu par la banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et il est possible que des modifications soient nécessaires pour qu'il réponde aux exigences de cette dernière. Les Administrateurs de la SICAV et de la Société de gestion estiment qu'aucun élément du présent avis ni des propositions qui y sont détaillées n'entre en conflit avec les Réglementations de la Banque centrale sur les OPCVM. Les Administrateurs ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'assurer qu'à la date de la présente Circulaire, les informations figurant dans celle-ci sont conformes aux faits et n'omettent aucun élément susceptible d'en affecter la teneur. Les Administrateurs assument la responsabilité des informations contenues dans la présente Circulaire.

En cas de doute quant aux mesures à prendre, veuillez consulter immédiatement votre courtier, conseiller juridique, comptable ou tout autre professionnel dûment habilité. Si vous avez cédé ou transféré de toute autre manière votre participation dans la SICAV, veuillez faire parvenir le présent avis au courtier ou autre agent par le biais duquel la cession ou le transfert a eu lieu, afin qu'il puisse le transmettre à son tour à l'acquéreur ou au cessionnaire. Les informations contenues dans cette Circulaire ne sont pas exhaustives et ne constituent pas un conseil juridique ou fiscal. Toute demande de rachat de vos actions peut avoir un impact sur votre situation fiscale. Veuillez consulter vos propres conseillers professionnels pour connaître les implications du changement de politique d'investissement et de la souscription, l'achat, la détention, la conversion ou la cession d'actions en vertu des lois des juridictions dans lesquelles vous êtes susceptible d'être soumis à l'impôt.

Sauf mention contraire, tous les termes commençant par une lettre majuscule utilisés dans la présente lettre et qui n'y sont pas autrement définis auront la signification qui leur est donnée dans le prospectus du Fonds daté du 17 avril 2025 (le « Prospectus »).

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que la politique d'investissement des Compartiments suivants sera mise à jour, à compter du 20 juin 2025.

- JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Corporate Bond 1-5 yr Research Enhanced Index Active UCITS ETF
- JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Corporate Bond Research Enhanced Index Active UCITS ETF
- JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – USD Corporate Bond Research Enhanced Index Active UCITS ETF

(chacun un « Compartiment »)

Un résumé des modifications est inclus directement ci-après et de manière plus détaillée dans les pages intitulées « Modifications des Suppléments », qui reflètent les mises à jour devant être apportées aux Suppléments des Compartiments :

- Mise à jour des politiques d'investissement en général pour refléter l'évolution de l'approche actuelle basée sur la sélection des titres vers une approche d'investissement plus large fondée sur la recherche et incorporant des instruments et des expositions supplémentaires.
- Flexibilité supplémentaire pour détenir jusqu'à 5% d'obligations convertibles contingentes pour les compartiments JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Corporate Bond 1-5 yr Research Enhanced Index Active UCITS ETF et JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Corporate Bond Research Enhanced Index Active UCITS ETF.
- Flexibilité supplémentaire en ce qui concerne les avoirs en devises autres que la devise de référence.
- Mise à jour de la politique relative aux titres de catégorie inférieure à investment grade afin de préciser qu'un Compartiment ne détiendra de tels titres que dans une mesure limitée à la suite de rétrogradations.
- La méthode de calcul de l'exposition globale passera d'une approche fondée sur les engagements à une approche fondée sur la valeur en risque relative pour les Compartiments. La méthodologie de la valeur en risque relative est mieux alignée sur les politiques d'investissement mises à jour car elle fournit une vue plus complète des profils de risque des Compartiments.
- Mise à jour des noms des Compartiments pour refléter ce qui précède en supprimant la référence à « Research Enhanced Index » et en ajoutant la mention « IG ».

Veillez noter que ces changements n'auront aucune incidence notable sur la gestion ou le profil de risque des Compartiments.

Les détails et le calendrier des changements figurent ci-dessous et dans les pages suivantes. Nous vous invitons à en prendre connaissance. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



**Lorcan Murphy**

Pour le Conseil d'administration

---

## Modifications des Suppléments – en vigueur à partir du 20 juin 2025

### Motif des changements

Améliorer la capacité des compartiments à poursuivre leurs objectifs en faisant évoluer les politiques d'investissement au-delà de la sélection des titres, en y incorporant des options d'investissement supplémentaires par le biais d'instruments et d'expositions.

### La SICAV

**Nom**

JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV

**Forme juridique**

ICAV

**Type de fonds**

OPCVM

**Siège social**

200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande

**Téléphone**

+353 (0) 1 6123000

**Numéro d'enregistrement (Banque centrale)**

C171821

**Administrateurs**

Lorcan Murphy, Bronwyn Wright, Samantha McConnell,  
Travis Spence, Stephen Pond

**Société de gestion**

JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

---

## Modifications des Suppléments

*Mise à jour des politiques d'investissement pour refléter l'évolution de l'approche en matière d'investissement*

Modifications – indiquées **en gras et en italique**. Les passages des Suppléments qui n'ont pas été modifiés ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

### Compartiments :

- JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Corporate Bond 1-5 yr Research Enhanced Index Active UCITS ETF
- JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Corporate Bond Research Enhanced Index Active UCITS ETF
- JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – USD Corporate Bond Research Enhanced Index Active UCITS ETF

### Supplément actuel

#### Politique d'investissement

Le profil de risque du portefeuille de titres détenus par le Compartiment, notamment les niveaux de volatilité et la durée, sera globalement équivalent à celui de l'Indice de référence, tout en offrant un potentiel de rendements excédentaires.

Le Gestionnaire financier cherche à surperformer l'Indice de référence sur le long terme par le biais d'achats et de ventes systématiques d'investissements pour le Compartiment via un processus qui implique la définition d'une stratégie sectorielle puis d'une stratégie relative aux titres, comme décrites ci-dessous.

Dans le cadre de la définition de la stratégie sectorielle du Compartiment, le Gestionnaire financier utilise des analyses top-down et bottom-up afin de déterminer les pondérations sectorielles du portefeuille. Les secteurs sont évalués sur la base de l'environnement macroéconomique global, le Gestionnaire financier s'appuyant sur la recherche afin de déterminer la valeur financière relative des différents secteurs au sein de l'univers d'investissement, ainsi que sur une analyse bottom-up des facteurs tels que les résultats trimestriels et la capitalisation des entités du secteur concerné.

À la suite de l'approche sectorielle ci-dessus, la stratégie relative aux titres se base sur une analyse bottom-up en vue de créer un univers d'investissement noté composé des émetteurs et titres examinés. Ce processus implique d'analyser les fondamentaux, notamment l'environnement concurrentiel, la gestion de l'entité émettrice, ses performances financières historiques ainsi que ses prévisions en termes de résultats financiers. Les facteurs techniques sont également pris en compte dans le cadre de l'analyse bottom-up des titres, par exemple l'offre et la demande d'émetteurs et de titres individuels. Enfin, des facteurs de valorisation, tels que l'analyse de valeur comparative de l'industrie et du marché global, sont intégrés afin d'évaluer la valeur financière des titres au sein de l'univers. Sur la base du processus ci-dessus, le Gestionnaire financier surpondère et sous-pondère ses investissements dans les secteurs et titres individuels par rapport à l'Indice de référence.

L'Indice de référence est un point de référence par rapport auquel la performance du Compartiment peut être mesurée. La composition du portefeuille du Compartiment présentera d'importantes similitudes avec celle de son Indice de référence.

Afin d'écarter tout doute, les investisseurs voudront bien noter que le Compartiment ne cherchera pas à répliquer la performance ou la composition de l'Indice de référence. Son portefeuille se composera de titres à revenu fixe (qui peuvent inclure, entre autres, des Titres de l'Indice référence) sélectionnés et gérés de manière active en vue de surperformer l'Indice de référence sur le long terme. Pour ce faire, le Gestionnaire financier peut, d'une part, surpondérer les titres les plus susceptibles selon lui de surperformer l'Indice de référence et, d'autre part, sous-pondérer ou ne pas investir dans les titres qui sont selon lui susceptibles de sous-performer sur la base d'une analyse fondamentale ou de valeur relative.

### Nouveau Supplément

#### Politique d'investissement

Le Gestionnaire financier **cherchera** à surperformer l'Indice de référence sur le long terme **en appliquant un processus d'investissement intégré axé sur la recherche qui analyse des facteurs fondamentaux, quantitatifs et techniques propres à différents pays, secteurs et émetteurs en vue de sélectionner des titres et d'acquérir des expositions.**

**L'analyse fondamentale englobe l'examen des indicateurs économiques avancés, de la politique monétaire, de la politique budgétaire et de la dynamique de la dette. Les facteurs quantitatifs sont basés sur des modèles de juste valeur des obligations, sur des modèles de durée pays ainsi que sur les surprises au niveau des données macroéconomiques (lorsque les données économiques réelles s'écartent des prévisions). Les facteurs techniques tiennent notamment compte des enquêtes de positionnement, de l'analyse de l'offre nette et des indicateurs d'aversion au risque. En matière d'investissements dans des obligations d'entreprises, la sélection de titres se concentre sur la génération de rendements principalement via la rotation des segments de crédit (c'est-à-dire en associant une approche top-down qui tient compte des jugements de valeur relative sur le marché élargi et une analyse fondamentale bottom-up des entreprises et de leurs secteurs respectifs) et la sélection des titres au sein de l'univers mondial des obligations d'entreprises.**

L'Indice de référence est un point de référence par rapport auquel la performance du Compartiment peut être mesurée. **La majorité des émetteurs inclus dans le Compartiment sont susceptibles de faire partie de l'Indice de référence, qui sert de base à la construction du portefeuille. Le Gestionnaire financier est toutefois autorisé à s'écarter dans une certaine mesure de la composition et du profil de risque de l'Indice de référence, dans le respect de paramètres indicatifs en matière de risque, tels que la durée. La composition et le profil de risque du Compartiment ressembleront à ceux de l'Indice de référence, mais sa performance pourra différer de celle de ce dernier en raison des décisions du Gestionnaire financier.**

Afin d'écarter tout doute, les investisseurs voudront bien noter que le Compartiment ne cherchera pas à répliquer la performance ou la composition de l'Indice de référence. Son portefeuille se composera de titres à revenu fixe (qui peuvent inclure, entre autres, des Titres de l'Indice référence) sélectionnés et gérés de manière active en vue de surperformer l'Indice de référence sur le long terme.

Flexibilité supplémentaire pour détenir des obligations convertibles contingentes

(pour les compartiments JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Corporate Bond 1-5 yr Research Enhanced Index Active UCITS ETF et EUR Corporate Bond Research Enhanced Index Active UCITS ETF uniquement)

Flexibilité supplémentaire en ce qui concerne les avoirs en devises autres que la devise de référence

Mise à jour de la politique relative aux titres de catégorie inférieure à investment grade

Modifications – indiquées en **gras et en italique**. Les passages des Suppléments qui n'ont pas été modifiés ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

### Compartiments :

- JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Corporate Bond 1-5 yr Research Enhanced Index Active UCITS ETF
- JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Corporate Bond Research Enhanced Index Active UCITS ETF

#### Supplément actuel

##### Instruments/Classes d'actifs

Le Compartiment peut investir dans des titres de créance (en ce compris des obligations et billets) et des instruments du marché monétaire de grande qualité, tels que des billets de trésorerie et des certificats de dépôt émis par des émetteurs privés. Par ailleurs, le Compartiment peut investir dans de la dette émise par des REIT, à concurrence de 10% maximum de sa Valeur liquidative, ainsi que dans des titres faisant l'objet d'un placement privé, en ce compris des Offres conformes au Règlement S et des titres régis par la Règle 144A (qui octroient une dispense de certaines obligations d'enregistrement en vertu de la Loi de 1933). Le Compartiment peut également investir, dans une moindre mesure, dans de la Dette souveraine, des titres vendus avant émission, des titres à livraison différée, des engagements à terme, des titres à coupon zéro et des actifs non libellés en euros. Lorsque le Compartiment achète des actifs non libellés en euros, l'exposition à la devise de ces derniers peut être gérée par rapport à l'Indice de référence.

Le Compartiment peut également, à titre accessoire, investir dans des titres de catégorie inférieure à investment grade (c'est-à-dire des obligations à haut rendement – junk bonds ou non investment grade) ou dans des titres non notés mais jugés de qualité équivalente. Ces titres sont généralement notés dans la cinquième catégorie ou une catégorie inférieure (par exemple, BB+ ou inférieur par S&P et Ba1 ou inférieur par Moody's). Ils offrent généralement un rendement supérieur aux titres investment grade mais impliquent un niveau de risque accru. La qualité d'un titre étant déterminée au moment de l'achat, les titres qui sont notés investment grade ou qui ne sont pas notés mais jugés de qualité équivalente peuvent être rétrogradés ou voir leur qualité de crédit baisser, de sorte qu'ils seraient ensuite considérés comme étant de catégorie non investment grade. De plus amples informations sur les risques d'un investissement dans de tels titres sont fournies ci-après ainsi qu'à la sous-section « *Risques liés aux Compartiments qui investissent dans des titres de créance* » du Prospectus.

#### Nouveau Supplément

##### Instruments/Classes d'actifs

Le Compartiment peut investir dans des titres de créance (en ce compris des obligations et billets) et des instruments du marché monétaire de grande qualité, tels que des billets de trésorerie et des certificats de dépôt émis par des émetteurs privés. Par ailleurs, le Compartiment peut investir dans de la dette émise par des REIT, à concurrence de 10% maximum de sa Valeur liquidative, ainsi que dans des titres faisant l'objet d'un placement privé, en ce compris des Offres conformes au Règlement S et des titres régis par la Règle 144A (qui octroient une dispense de certaines obligations d'enregistrement en vertu de la Loi de 1933). Le Compartiment peut également investir, dans une moindre mesure, dans de la Dette souveraine, des titres vendus avant émission, des titres à livraison différée, des engagements à terme, des titres à coupon zéro, **des obligations convertibles contingentes (à hauteur de 5% maximum de sa Valeur liquidative)** et des actifs non libellés en euros. Lorsque le Compartiment achète des actifs non libellés en euros, l'exposition à la devise de ces derniers peut être couverte par rapport à l'euro.

**Le Compartiment peut détenir une faible proportion de titres non investment grade suite à des rétrogradations.** Ces titres sont généralement notés dans la cinquième catégorie ou une catégorie inférieure (par exemple, BB+ ou inférieur par S&P et Ba1 ou inférieur par Moody's). La qualité d'un titre étant déterminée au moment de l'achat, les titres qui sont notés investment grade ou qui ne sont pas notés mais jugés de qualité équivalente peuvent être rétrogradés ou voir leur qualité de crédit baisser, de sorte qu'ils seraient ensuite considérés comme étant de catégorie non investment grade. De plus amples informations sur les risques d'un investissement dans de tels titres sont fournies ci-après ainsi qu'à la sous-section « *Risques liés aux Compartiments qui investissent dans des titres de créance* » du Prospectus.

## Compartiment :

- JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – USD Corporate Bond Research Enhanced Index Active UCITS ETF

### Supplément actuel

#### Instruments/Classes d'actifs

Le Compartiment peut investir dans des titres de créance (en ce compris des obligations et billets) et des instruments du marché monétaire de grande qualité, tels que des billets de trésorerie et des certificats de dépôt émis par des émetteurs privés. Par ailleurs, le Compartiment peut investir dans de la dette émise par des REIT, à concurrence de 10% maximum de sa Valeur liquidative, ainsi que dans des titres faisant l'objet d'un placement privé, en ce compris des Offres conformes au Règlement S et des titres régis par la Règle 144A (qui octroient une dispense de certaines obligations d'enregistrement en vertu de la Loi de 1933). Le Compartiment peut également investir, dans une moindre mesure, dans de la Dette souveraine, des titres vendus avant émission, des titres à livraison différée, des engagements à terme, des obligations convertibles contingentes (à hauteur de 5% maximum de sa Valeur liquidative), des titres à coupon zéro et des actifs non libellés en dollars américains. Lorsque le Compartiment achète des actifs non libellés en dollars américains, l'exposition à la devise de ces derniers peut être gérée par rapport à l'Indice de référence.

Le Compartiment peut également, à titre accessoire, investir dans des titres de catégorie inférieure à investment grade (c'est-à-dire des obligations à haut rendement – junk bonds ou non investment grade) ou dans des titres non notés mais jugés de qualité équivalente. Ces titres sont généralement notés dans la cinquième catégorie ou une catégorie inférieure (par exemple, BB+ ou inférieur par S&P et Ba1 ou inférieur par Moody's). Ils offrent généralement un rendement supérieur aux titres investment grade mais impliquent un niveau de risque accru. La qualité d'un titre étant déterminée au moment de l'achat, les titres qui sont notés investment grade ou qui ne sont pas notés mais jugés de qualité équivalente peuvent être rétrogradés ou voir leur qualité de crédit baisser, de sorte qu'ils seraient ensuite considérés comme étant de catégorie non investment grade. De plus amples informations sur les risques d'un investissement dans de tels titres sont fournies ci-après ainsi qu'à la sous-section « *Risques liés aux Compartiments qui investissent dans des titres de créance* » du Prospectus.

### Nouveau Supplément

#### Instruments/Classes d'actifs

Le Compartiment peut investir dans des titres de créance (en ce compris des obligations et billets) et des instruments du marché monétaire de grande qualité, tels que des billets de trésorerie et des certificats de dépôt émis par des émetteurs privés. Par ailleurs, le Compartiment peut investir dans de la dette émise par des REIT, à concurrence de 10% maximum de sa Valeur liquidative, ainsi que dans des titres faisant l'objet d'un placement privé, en ce compris des Offres conformes au Règlement S et des titres régis par la Règle 144A (qui octroient une dispense de certaines obligations d'enregistrement en vertu de la Loi de 1933). Le Compartiment peut également investir, dans une moindre mesure, dans de la Dette souveraine, des titres vendus avant émission, des titres à livraison différée, des engagements à terme, des obligations convertibles contingentes (à hauteur de 5% maximum de sa Valeur liquidative), des titres à coupon zéro et des actifs non libellés en dollars américains. Lorsque le Compartiment achète des actifs non libellés en dollars américains, l'exposition à la devise de ces derniers peut être **couverte par rapport à l'USD**.

**Le Compartiment peut détenir une faible proportion de titres non investment grade suite à des rétrogradations.** Ces titres sont généralement notés dans la cinquième catégorie ou une catégorie inférieure (par exemple, BB+ ou inférieur par S&P et Ba1 ou inférieur par Moody's). La qualité d'un titre étant déterminée au moment de l'achat, les titres qui sont notés investment grade ou qui ne sont pas notés mais jugés de qualité équivalente peuvent être rétrogradés ou voir leur qualité de crédit baisser, de sorte qu'ils seraient ensuite considérés comme étant de catégorie non investment grade. De plus amples informations sur les risques d'un investissement dans de tels titres sont fournies ci-après ainsi qu'à la sous-section « *Risques liés aux Compartiments qui investissent dans des titres de créance* » du Prospectus.

### Modification de la méthode de calcul de l'exposition globale

Modifications - indiquées **en gras et en italique**. Les passages des Suppléments qui n'ont pas été modifiés ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

#### Compartiments :

- JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Corporate Bond 1-5 yr Research Enhanced Index Active UCITS ETF
- JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Corporate Bond Research Enhanced Index Active UCITS ETF
- JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – USD Corporate Bond Research Enhanced Index Active UCITS ETF

#### Supplément actuel

##### Utilisation d'IFD et Gestion du risque

A des fins de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment peut par ailleurs recourir à des instruments financiers dérivés (« IFD ») afin de s'exposer aux types d'actifs décrits ci-dessus, principalement pour réduire son solde de trésorerie, couvrir des risques spécifiques et/ou gérer les flux de trésorerie et les transactions sur plusieurs fuseaux horaires. Tout recours du Compartiment à des IFD sera limité (i) aux futures portant sur des indices obligataires éligibles en vertu de la Directive OPCVM et sur les autres actifs dans lesquels le Compartiment peut investir, tels que décrits ci-dessus ; (ii) aux contrats de change à terme (en ce compris des contrats à terme non livrables) ; (iii) aux options ; (iv) aux swaps de taux d'intérêt, et (v) aux credit default swaps. Le Compartiment peut agir en tant qu'acheteur ou vendeur de protection dans le cadre de credit default swaps. Les IFD sont décrits sous la rubrique « *Utilisation d'instruments financiers dérivés* » à la section « *Objectifs et politiques d'investissement* » du Prospectus.

#### Nouveau Supplément

##### Utilisation d'IFD et Gestion du risque

A des fins de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment peut par ailleurs recourir à des instruments financiers dérivés (« IFD ») afin de s'exposer aux types d'actifs décrits ci-dessus, principalement pour réduire son solde de trésorerie, couvrir des risques spécifiques et/ou gérer les flux de trésorerie et les transactions sur plusieurs fuseaux horaires. Tout recours du Compartiment à des IFD sera limité (i) aux futures portant sur des indices obligataires éligibles en vertu de la Directive OPCVM et sur les autres actifs dans lesquels le Compartiment peut investir, tels que décrits ci-dessus ; (ii) aux contrats de change à terme (en ce compris des contrats à terme non livrables) ; (iii) aux options ; (iv) aux swaps de taux d'intérêt, et (v) aux credit default swaps. Le Compartiment peut agir en tant qu'acheteur ou vendeur de protection dans le cadre de credit default swaps. Les IFD sont décrits sous la rubrique « *Utilisation d'instruments financiers dérivés* » à la section « *Objectifs et politiques d'investissement* » du Prospectus.

***L'exposition globale du Compartiment est mesurée à l'aide de la méthode de la Valeur en Risque (VaR) relative, telle que décrite sous la rubrique « Gestion des risques » à la section « Objectifs et politiques d'investissement » du Prospectus. La Valeur en Risque du Compartiment ne dépassera pas deux fois celle de l'Indice de référence.***

***Le levier escompté est de 75% de la Valeur liquidative du Compartiment. Il se peut toutefois qu'il dépasse sensiblement ce niveau de manière ponctuelle. Dans ce cadre, le levier correspond à la somme des expositions notionnelles des IFD utilisés, telle que définie à la section « Gestion des risques » du Prospectus.***

## Changements du nom des Compartiments

Modifications – indiquées **en gras et en italique**.

Nom actuel des Compartiments	Nouveau nom des Compartiments
JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Corporate Bond 1-5 yr Research Enhanced Index Active UCITS ETF	JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR 1-5 yr <b>IG</b> Corporate Bond Active UCITS ETF
JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Corporate Bond Research Enhanced Index Active UCITS ETF	JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR <b>IG</b> Corporate Bond Active UCITS ETF
JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – USD Corporate Bond Research Enhanced Index Active UCITS ETF	JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – USD <b>IG</b> Corporate Bond Active UCITS ETF

Les modifications sont apportées au prospectus ou au Document d'informations clés (DIC) concerné, dont la version amendée sera disponible sur le site Internet [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu). Comme pour tout investissement dans la SICAV, il est important de prendre connaissance du/des DIC pertinent(s) et de se tenir au courant des modifications qui peuvent y être apportées. Veuillez noter qu'en dehors de la période au cours de laquelle il est renoncé au prélèvement des frais de conversion et de rachat, toutes les autres conditions et restrictions applicables aux conversions et aux rachats, telles que décrites dans le prospectus, s'appliquent.

Domicile: Luxembourg. Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, Rue du Rhône 35, 1204 Genève. Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

LV-JPM56449 | CH\_FR | 06/25